

SFL - Avenant au contrat de liquidité

Avenant au contrat de liquidité AMAFI signé le 11 mars 2019 entre ROTHSCHILD MARTIN MAUREL et la société SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

En vertu de l'article 12 « Reprises sur le compte de liquidité », la société SOCIETE FONCIERE LYONNAISE a décidé d'effectuer une reprise partielle des moyens en date du 1^{er} septembre 2021, à la suite de laquelle figurent au crédit du compte de liquidité :

- 500 000 euros
- 0 Titre

Les autres conditions restent inchangées.

A propos de SFL

Leader sur le segment prime de l'immobilier tertiaire parisien, la Société Foncière Lyonnaise se distingue par la qualité de son patrimoine évalué à 7,3 milliards d'euros, avec des immeubles concentrés dans le Quartier Central des Affaires de Paris (#cloud.paris, Édouard VII, Washington Plaza...) et par la qualité de son portefeuille de clients, constitué de sociétés prestigieuses opérant dans le secteur du conseil, des médias, du digital, du luxe, de la finance et de l'assurance. Plus ancienne foncière française, SFL démontre année après année une constance dans l'exécution de sa stratégie, centrée sur la création d'une forte valeur d'usage pour ses utilisateurs, et in fine d'une importante valeur patrimoniale pour ses actifs.

Marché de cotation : Euronext Paris Compartiment A – Euronext Paris ISIN FR0000033409 – Bloomberg : FLY FP – Reuters : FLYP PA

Notation S&P : BBB+ stable